

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage ; à Paris, chez M. SAURELET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Le prix de l'abonnement est de 16 fr pour trois mois, 31 fr pour six mois, 60 fr pour l'année.



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAURELET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du PRÉCURSEUR, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

AVIS.

A dater du mercredi 3 janvier, nous publierons, dans l'intérêt du commerce de cette ville, une feuille d'Annonces et Avis divers, formant supplément au *Précurseur*. Cette feuille paraîtra les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Prix de l'abonnement : 24 fr. pour l'année, 13 fr. pour six mois et 7 fr. pour un trimestre. Le prix en sera réduit à 20 fr. pour les personnes qui s'abonneront en même temps au *Précurseur*.

Nous prions MM. les négocians, MM. les avoués et autres personnes qui pourraient avoir à nous communiquer des insertions, de nous les faire parvenir avant les jours indiqués pour leur publication.

LYON, 27 décembre 1826.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.

Une lettre venant de la Grèce, adressée, à Genève, à M. Spiliadès Mestaniopoulo, l'un des défenseurs de Missolonghi, raconte que plusieurs corps de troupes grecques sont rentrés en Acarnanie, ont détruit tous les Turcs qui se sont présentés, ont fait une incursion sur Arta et Vonitza, et ont enlevé beaucoup de bétail. Les Albanais, effrayés de cette attaque inattendue, ont rappelé dans leur patrie les corps de leur nation, que Kioutachi avait engagés à le suivre à force d'argent, et en leur donnant l'assurance que leurs foyers étaient à l'abri de toute attaque. Plusieurs de ces corps, venus précipitamment d'Athènes, ont été rencontrés et battus par les Grecs. Le canton de Carpenise a de nouveau pris les armes contre les tyrans, et Mizzo-Condoiani s'est mis à la tête du mouvement. Les Turcs sont dans la plus grande épouvante. Kioutachi est abandonné des troupes albanaises sur lesquelles il faisait reposer toute son espérance. Les Grecs poursuivent leurs succès, malgré le manque de provisions. Ils sollicitent des vivres et des munitions, et sont résolus à se battre jusqu'à la fin.

En mettant le pied dans l'Acarnanie, ils ont publié une proclamation, sous la date du 22 octobre, où ils rappellent les succès qu'ils ont obtenus par leur union dès les premiers temps de leur lutte; la faiblesse actuelle de l'ennemi, et le besoin de saisir un moment si favorable pour l'écraser entièrement.

— Des lettres de Malte, 2 décembre, annoncent que le 1er du mois on a vu entrer dans le port de cette île le bâtiment américain appartenant aux Grecs; il a salué le port par une décharge d'artillerie; son salut lui a été rendu. Il a 64 canons et est approvisionné pour trois ans. Il porte de plus 20 canons destinés à armer les bateaux à vapeur.

Le gouverneur lui a remis sans rançon 40 Grecs, qui avaient été pris comme corsaires. Le bâtiment devait partir le 4 décembre pour Napoli de Romanie.

On lit dans le *Courier du Léman* : « Des lettres récentes » portent en substance ce qui suit : L'expédition de Karatasio » et de Coletti, dans l'île de Négrepont, a totalement réussi. » Les Turcs y ont été battus sur tous les points : de-là ce corps » d'armée est passé sur le continent, où il a pu combiner ses » opérations avec ceux de Fabvier et de Karaïskaki. Ensemble, » et après en avoir donné avis à la garnison de l'Acropolis, ils » ont attaqué l'armée de Kioutachi, l'ont mise dans le désor- » dre le plus complet, ont forcé ce dernier à lever le siège » d'Athènes et lui ont fait le plus grand mal dans sa déroute. » Il est triste que de si heureux exploits soient rendus lugubres » par la mort de Gouras, qui a effectivement été tué par une » bombe. On promet des détails dans une lettre future, ainsi » que sur le grand plan militaire qui va recevoir son exécution, et qui chassera probablement les Turcs de la Grèce » entière.

» Voici la confirmation :

» On écrit d'Italie à Genève : Des lettres sont arrivées à An- » cône et à Livourne qui portent la nouvelle certaine de la dé- » faite complète et de la fuite de Kioutachi. Ces nouvelles par- » viennent d'un grand nombre d'endroits, et il n'est pas per- » mis de les révoquer en doute. On ne donne pas encore des » détails ; mais on dit seulement que, dans la bataille qui a eu » lieu, les Grecs ont attaqué l'ennemi avec le plus grand cou- » rage, que la perte des Turcs a été considérable. Omer-Pa- » cha a été blessé et est mort trois jours après. On a trouvé » sur le champ de bataille le fils de Tahir-Abasi, bey des Al- » banais; Chiefezizis Coloniato, le bras droit de Kioutachi, » et plusieurs autres personnages de marque. Deux mille Turcs » ont été tués. On ignore le nombre des blessés. Les Grecs » ont perdu 500 hommes. »

Ces lettres sont arrivées à Genève vendredi 22 décembre.

Nous ne voudrions pas réveiller les inquiétudes du pays, au moment même où des communications ministérielles long-temps attendues paraissent enfin les apaiser. Mais il nous semble qu'après des craintes aussi vives, on se livre avec bien de la précipitation à l'espoir d'une paix inaltérable avec l'Angleterre et d'un changement réel dans le système politique de la France. Il y a quelque légèreté peut-être à se reposer ainsi tout-à-coup sur la foi d'hommes dont les paroles les plus solennelles ont été de publics mensonges; et notre position n'est guères de nature à permettre beaucoup de sécurité. Lorsque nos antécédents nous pressent de toutes parts; lorsqu'on ne sait pas encore le caractère que prendront les événements, il peut être doux d'espérer; mais il est sage de ne pas envisager l'avenir sans quelque défiance.

La France adopte la politique de l'Angleterre ! voilà sans doute une grande nouvelle bien inopinée, et faite pour frapper vivement les esprits. Mais plus elle est importante, plus il convient d'en faire l'objet d'un examen sérieux et réfléchi, avant de l'accueillir. Les révéremens politiques plaisent à de certaines imaginations; plus elles les trouvent inattendus, plus elles sont disposées à y croire. Les hommes qui ont quelque expérience de la marche des événements jugent avec plus de réserve, et savent rester dans le doute, lorsque rien n'est encore suffisamment éclairci.

Les systèmes politiques de l'Europe ont subi diverses modifications depuis la paix générale. La fédération du nord avait des vœux libéraux à Paris. A Aix-la-Chapelle, elle changea de projets. A Leybach, elle proclama les doctrines sur lesquelles elle prétendait fonder définitivement le droit public des nations. C'est dans ce congrès que furent émis les principes : *qu'aux souverains seuls appartient le droit d'instituer, de modifier les institutions par des actes purement volontaires, et qu'il n'y a pour eux de responsabilité que devant Dieu.*

Alors l'Angleterre se sépara ouvertement de la fédération, et s'établit sans hésiter sur des principes contradictoires de sociabilité avec le continent ! Alors la France, laissant l'Angleterre se placer seule à la tête de la nouvelle civilisation; soumit son cabinet aux inspirations de la Russie et de l'Allemagne !

Ainsi, les gouvernemens se trouvèrent divisés à leur tour, comme la société elle-même, en deux partis : l'un qui reconnaît les droits de l'homme et appelle les peuples à un perfectionnement progressif, l'autre qui ne reconnaît de légitimité qu'au pouvoir, et veut tenir l'humanité captive à ses pieds.

Par suite de ce choix imprudent, la France se trouvait placée entre ces deux systèmes, appartenant à l'un par ses lois, par ses institutions nouvellement conquises, par les lumières publiques et le vœu national énergiquement exprimé; se livrant à l'autre par les vœux secrets de son gouvernement, et par les liaisons de sa diplomatie. Elle différait de l'Angleterre par ses théories, tandis qu'elle se rapproche d'elle forcément par ses intérêts véritables, par les besoins de son commerce,

par sa position géographique, par ses relations maritimes avec les deux mondes : elle se rapprochait de la Russie et de l'Allemagne par ses théories, tandis qu'elle en diffère naturellement par tous les intérêts de sa civilisation. Singulier état de choses, conséquence funeste que l'imprévoyance seule a pu amener, et dont il résulte, si l'on peut s'exprimer ainsi, un tangage pénible pour notre politique. Il ne faut pas chercher une autre cause à sa stérilité et à son impuissance. Euchaînée de toutes parts, arrêtée tour à tour, ou par des engagements théoriques, ou par des intérêts positifs, elle ne peut se développer dans aucun sens.

Quoi qu'il en soit, depuis l'époque où cette scission a éclaté, il a été visible que nous nous détachions chaque jour davantage de l'Angleterre; c'était l'effet naturel et inévitable de notre politique. Qu'y a-t-il eu de commun depuis lors entre nous et nos alliés d'outre-mer? Nous nous sommes armés contre leurs principes dans une guerre; nous avons évité de suivre leur exemple dans la paix; notre diplomatie et la leur ont cessé de parler la même langue, et ne se rencontraient pas toujours dans les mêmes lieux. Depuis long-temps il n'existe plus entre leur gouvernement et le nôtre aucune sympathie, cela se sentait à toutes nos manières. Pendant qu'ils se faisaient Américains, nous nous faisons Espagnols, et, il ne faut pas se le dissimuler, les derniers événements nous ont trouvés tels.

Ainsi avaient marché les deux pays jusqu'à ce jour. Il semblait que tôt ou tard cette politique devait porter ses fruits, et qu'en plaçant deux nations, comme la France et l'Angleterre, à la tête de deux systèmes opposés, comme la déclaration de Laybach et la charte anglaise, elle devait amener une lutte entre ces nations, des que leurs systèmes se trouveraient opposés d'une manière un peu sérieuse. Cela était au fond des choses; mais il y a toujours de l'imprévu dans les événements humains, et voici qu'on nous annonce tout-à-coup une étroite alliance, non pas simplement entre les deux peuples, comme devant vivre en paix l'un avec l'autre, mais entre les deux cabinets, comme reconnaissant les mêmes principes et devant agir dans le même but.

Heureux événement, si rien ne vient le démentir! lui seul peut dissiper les nuages qui pèsent encore sur l'horizon; lui seul peut faire sortir la France des voies funestes dans lesquelles on l'a imprudemment engagée. Mais comment se fait la révélation de cette alliance nouvelle qu'on vient de cimenter pour la conduite des affaires du monde? Un ministre, sans que le rouge lui monte au visage, sans que son portefeuille lui échappe des mains, avoue à la chambre des pairs que des trois cents millions que nous avons dépensés en Espagne, que du sang français que nos soldats y ont versé, que de la gloire qu'un prince y a acquise, nous n'avons recueilli enfin que les mépris de Ferdinand. Mais que la France se rassure, ajoutez-il, elle peut compter sur la coopération d'une nation puissante!... Oui, votre allié est puissant en effet: entendez comme il vous traite! tandis que vous vous enorgueillez de cette amitié nouvelle, le premier fruit que vous en recueillez, c'est le dédain et la dérision. Ainsi partout du mépris! ô vous, qui vous êtes chargés de représenter la France, en êtes-vous assez accablés?

Et le ministère croit-il bien lui-même à toutes les promesses qu'il nous fait? Il annonce qu'il va marcher de front avec M. Canning, le veut-il du moins franchement? Le discours de M. le baron de Damas, par je ne sais quelle fierté qui se place toujours dans l'avenir et se manque sans cesse à elle-même dans le présent, semble faire des réerves au nom des principes que la France a déjà déendus. Ne serait-ce donc que pour échapper à un premier embarras, et pour revenir plus tard à la politique espagnole, que nous embrasserons un instant la politique anglaise? Plus on médite sur les antécédens qui nous lient, sur les difficultés qui nous environnent, et sur le caractère des hommes qui nous gouvernent, plus les défiances et les craintes se multiplient. Et s'il était vrai en outre que le continent seul eût gagné à la paix, que l'Angleterre y eût perdu, que le développement de l'esprit guerrier, qui se manifeste depuis quelque temps au-delà du détroit, tint à cette cause, et que le cabinet de Londres éprouvât quelque inquiétude des progrès toujours croissans de plusieurs peuples dans la science d'exploiter le monde par l'industrie; quels risques ne courrait pas cette amitié inaltérable que nous venons de contracter? Si après de longues années de liberté commerciale, l'Angleterre éprouvait le besoin de quelques années de monopole; si la marine anglaise, jalouse de l'accroissement prodigieux d'une marine rivale, partout présente et préférée dans les ports du royaume-uni comme dans les nôtres, pensait qu'une guerre fût dans ses intérêts, est-ce une diplomatie, qu'elle se vante de jouer à son gré, qui pourrait l'empêcher de troubler la paix de l'Europe, et détourner un tel fléau de nos têtes?

Puissent les événements qui se préparent apporter avec eux de nouvelles espérances! mais le présent justifie encore bien des craintes.

Les ministres qui menacent aujourd'hui la liberté d'écrire et d'imprimer sont les mêmes qui, simples députés, réclamaient avec tant de force et d'éloquence contre le despotisme

des rivaux qu'ils voulaient renverser. Aujourd'hui la contr'opposition s'est chargée de remplir, au profit d'autres aspirans au pouvoir, ce rôle si noble et si tôt oublié de défenseur des droits consacrés par la Charte. « Ah! oui, messieurs, fait-elle dire par » l'*Aristarque* aux ministres actuels, hâtez-vous de préparer » des bâillons; trop de clameurs s'élèvent contre vous, trop de » voix vous accusent; mais souvenez-vous qu'il est plus aisé » de fermer la bouche que de gagner les cœurs! malheur à ceux » qui croient qu'en étouffant la parole on étouffe aussi la » pensée! »

Si M. de Labourdonnaye, vainqueur à son tour, arrive jamais à la présidence du Conseil, et qu'il fasse preuve d'une mémoire aussi courte que M. de Villele, nous réitérerons l'*Aristarque*, confident actuel de ses généreuses inspirations, et nous lui répéterons avec lui-même : *Malheur à ceux qui croient qu'en étouffant la parole on étouffe aussi la pensée!*

C'est demain, jeudi, que doit avoir lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le concert donné, par des amateurs, au bénéfice des malheureux ouvriers sans travail.

M. le maire, ou plutôt M. l'adjoint remplissant ses fonctions par *interim*, en annonçant ce concert par une affiche, dit qu'il est en faveur des ouvriers sans travail de la fabrique de soie et des autres *professions y relatives*.

Si telle est la décision de M. le maire, nous espérons qu'il voudra bien en faire donner un second spécialement destiné aux ouvriers des autres professions qui ne sont pas moins malheureux que les ouvriers de la fabrique de soie; car ce n'est pas la seule branche d'industrie qui soit en souffrance à Lyon: s'il en était autrement, ceux qui ne sont pas habitués à faire de distinction parmi les malheureux, laisseraient à MM. les fabricans d'étoffes de soie et autres *professions y relatives*, tous les honneurs de ces actes de bienfaisance.

Mais, disons-le franchement, M. de Verna n'est pas l'auteur de cette affiche; elle est l'œuvre de ses bureaux, et, sans doute, il l'a signée de confiance; car, ni M. le maire, ni la nouvelle commission de bienfaisance qu'il a créée pour la distribution du produit de ce concert, n'ont jamais eu la pensée d'établir, entre les différentes classes d'infortunes, des privilèges et des exclusions.

— Le plan de la distribution de la presqu'île Perrache vient d'être définitivement rejeté par la commission des bâtimens civils. Les ventes provisoires qui avaient été faites en grand nombre aux spéculateurs, sont par là-même résiliées. On dit, à cette occasion, qu'un personnage influent, qui fut jadis administrateur de notre département, et qui avait conçu autrefois le projet de placer à Perrache quelque grand établissement militaire, n'a pas renoncé à l'exécution de son plan.

— On parle également d'un refus d'autorisation qui aurait été fait à l'administration municipale de notre ville pour contracter l'emprunt qu'elle destinait à la reconstruction du Grand-Théâtre.

— Une jeune femme de 24 ans, demeurant à l'extrémité du cours d'Herbouville, s'est pendue dernièrement au moyen d'une corde qu'elle avait attachée à la boucle qui reçoit l'espagnollette de sa croisée. On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir.

— Une femme, qui vend en plein air une pâte pour l'entretien de la chevelure, en distribuait aujourd'hui quelques petits paquets sur la place des Terreaux, en face de l'Hôtel-de-Ville. Il paraît qu'elle accompagnait cette distribution de propos lestes et mal sonnans, puisqu'un gendarme, qui se trouvait au nombre de ses auditeurs, s'est cru obligé de la rappeler à l'ordre. Une altercation s'en est suivie, puis une lutte, et enfin le gendarme a fait signe à quelques militaires du poste qui sont venus lui prêter main forte. Trop faible pour résister à un détachement tout entier, la débitante a pris le parti de s'évanouir; mais un brancard, formé de quelques fusils mis en croix, a servi à la transporter à l'Hôtel-de-Ville.

— La procession de la paroisse de St-François a traversé ce matin plusieurs quartiers de la ville; on y a remarqué M. le lieutenant-général avec l'état-major, M. le préfet, M. le procureur-général, et M. Rieussec, premier avocat-général.

— La cour royale de Lyon s'est réunie aujourd'hui à onze heures dans la grande salle du Palais, sous la présidence de M. Nugues, premier des présidens de chambre, pour recevoir le serment de M. Balleydier, nommé à la place de conseiller.

En l'absence de M. le procureur-général et de M. Rieussec, c'est M. Guilibert, second avocat-général, qui a porté la parole au nom du ministère public : « Une ordonnance du Roi, a-t-il » dit, nomme conseiller en cette cour M. Balleydier, vice- » président au tribunal civil de Lyon. M. Balleydier, dès le » commencement de sa carrière, s'est distingué par des sen- » timens nobles et désintéressés : plus tard il a rempli, avec » un zèle infatigable et un grand amour de la justice, les fonc- » tions pénibles de vice-président au tribunal civil, après avoir » rempli avec le même zèle celles de juge. Vous allez recueillir, messieurs, les fruits de son expérience et de ses lumières : il offre comme un gage du serment qu'il va prêter au

» jourd'hui un trait généreux de dévouement qui est devenu le patrimoine de sa famille; L'un de ses parens eut la gloire de mourir avec ces gardes fidèles qui défendirent le trône à cette époque désastreuse, où il était exposé aux usurpations et aux envahissemens révolutionnaires, et qui surent mourir pour leur roi alors même qu'il leur imposait la loi malheureuse de ne le pas défendre. Cet exemple de fidélité et le caractère personnel de M. Balleydier lui méritent votre affection particulière; vous le recevrez favorablement parmi vous. Nous requérons en conséquence que M. Balleydier soit admis à prêter serment. »

Après cette allocution M. Balleydier a prêté le serment ordinaire dont la formule a été lue par M. le président Nugues, et il a pris parmi les conseillers le rang qui lui est assigné par la date de sa réception.

— Aujourd'hui, un bateau chargé de charbon de terre, et remontant la Saône, a heurté violemment une des piles du Pont-du-Change. Il a été fortement endommagé par la secousse. On est cependant parvenu, en jetant à l'eau une partie de sa charge, à le diriger encore jusque vers le milieu du quai St-Antoine, où il a échoué.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

En publiant le résultat des travaux d'un habile chimiste, sur la papeterie, les journaux ont annoncé que, dans une fabrique, qu'ils ne nomment pas, on est enfin parvenu à coller dans la cuve. Cette fabrique est la nôtre. La publicité donnée sans notre aveu à une découverte aussi intéressante pour l'art, qui nous appartient toute entière, et sur laquelle nous avions jugé utile à nos intérêts de garder le silence, nous oblige à en réclamer l'honorable priorité; d'autres pourraient s'en attribuer le mérite.

Depuis plus de deux ans nous pratiquons en grand, et sans interruption, un collage à la cuve, dont les résultats certains et parfaits ne laissent rien à désirer. Nos papiers intérieurement collés dans l'intérieur de la feuille comme à la surface, ont obtenu, sous ce rapport surtout, une supériorité reconnue. Nos procédés sont tels que nous trouvons, dans leur nature même, l'assurance de les conserver sans partage, et de continuer à faire prévaloir nos produits sur ceux de nos imitateurs.

Nous avons l'honneur, etc.

CANSON frères,

Propriétaires de l'ancienne manufacture royale de Vidalou-lès-Annonay, honorés du premier prix aux expositions des ans IX, 1806 et 1819.

Paris, le 25 décembre.

Dans le discours de M. de Damas, on disait que l'Espagne avait méprisé nos conseils; la *Gazette de France*, pour justifier l'emploi du mot *méprisé*, cite aujourd'hui l'Écriture, qui, en plusieurs passages, dit que *l'homme corrompu méprise la volonté divine*. Qu'on dise après cela que le ministère s'est trop humilié.

(*Quotidienne.*)

—Voici quelques détails à ajouter aux faits qui ont suivi l'acquittement des élèves de l'école royale de Châlons :

M. le président Deherain a mandé les jeunes gens dans la salle du conseil, et leur a adressé une paternelle exhortation, en les invitant à oublier toutes leurs dissensions, à renoncer à tous projets de vengeance contre celui de leurs camarades qui avait déposé contre eux.

Les jeunes gens sont ensuite remontés dans la voiture de M. Jaubert, qui les amenait tous les jours à l'audience, et la soirée s'est passée chez lui. On a voulu éviter l'espèce d'ovation que leurs anciens camarades appelés en témoignage, et des jeunes gens de Reims, auraient pu leur préparer.

Au spectacle, où se donnait une représentation extraordinaire, après la première pièce, un billet est tombé sur le théâtre. L'acteur l'ayant ramassé, l'a remis à M. le commissaire de police, qui lui a dit de le lire. Sur ce billet étaient ces mots : « On apprend à l'instant que les élèves de Châlons viennent d'être acquittés à l'unanimité. » Quatre salves d'applaudissemens ont accueilli cette nouvelle.

Le lendemain, un des principaux habitans de Reims a offert un déjeuner aux jeunes gens et à leurs défenseurs.

— Un journal anglais donne les détails suivans sur la défaite de l'armée persanne par les Russes :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de la Perse, en date de Tabrec, le 3 octobre. Elles annoncent que la division de l'armée persanne, détachée par le prince régent, sous le commandement de son fils aîné Mahomed-Mirza et son oncle Amir-Khan, a été défaite avec une perte considérable, le 26 septembre, près du village de Shamkhar, frontière de la Géorgie. Les forces russes étaient de 6.000 hommes d'infanterie et de 5.000 hommes de cavalerie, avec un nombre proportionné d'artillerie, et celles des Persans de 5.000 hommes d'infanterie, 5.000 de cavalerie et six pièces d'artillerie de campagne. Après un combat sanglant, les Persans furent obligés de se retirer dans la plus grande confusion; et, à ce qu'on suppose,

et presque totalité de leur infanterie périt ou fut faite prisonnière; trois pièces d'artillerie légère tombèrent entre les mains des Russes, et Amir-Khan fut tué par un cosaque, tandis qu'il s'occupait de rallier ses troupes. Le jeune prince avait aussi été fait prisonnier par un cosaque, mais il fut ensuite délivré par les siens et ramené en triomphe. Cette guerre inégale se terminera sans doute par la cession de quelques provinces persannes à la Russie. »

— La chaleur qu'on a remarquée dans quelques bureaux de la chambre des députés, lors du choix des membres de la commission chargée de préparer l'adresse, peut faire pressentir une grande vivacité dans les débats de la chambre elle-même. Il est probable que le projet sera prêt pour mardi et soumis le même jour à la discussion en comité secret.

On parle déjà de deux morceaux que MM. Alexis de Noailles et Hyde de Neuville auraient lus dans leurs bureaux respectifs, et dont ils auraient obtenu le renvoi à la commission : ce sont, dit-on, d'impétueuses attaques contre les discussions de M. Canning et de M. de Damas, qu'on est étonné de trouver ainsi rapprochés.

(*Courrier français.*)

— Tous les couvens des frontières d'Espagne présentent un aspect belliqueux. Dans les uns on s'exerce aux évolutions militaires; dans d'autres on prépare des équipemens; ailleurs on fond des balles; enfin, tout paraît se disposer pour mettre au jour les vertus guerrières des moines de la Péninsule.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* que la congrégation a contribué pour huit millions aux frais de l'expédition des émigrés portugais. Le journaliste ajoute que, dans l'embarras où cette expédition inopportune a jeté le ministère, il ne veut pas aggraver sa position en présentant aux chambres son projet de loi contre la presse. Il se bornerait à modifier quelques dispositions des lois actuelles sur la calomnie.

Par une circulaire du 12 mars 1821, le ministre des finances fit connaître qu'il désirait savoir si le paiement des pensions s'effectuait régulièrement au domicile des notaires, conformément à l'arrêté du 12 août 1817.

Les notaires furent invités à dire au ministre quels obstacles, résultant des localités, ou de toute autre cause, pouvaient retarder le paiement des pensions, quelles étaient l'action et l'influence de ces causes sur le matériel des opérations, quels résultats plus ou moins fâcheux pouvaient en découler.

Un grand nombre de notaires se sont plaints de la difficulté d'obtenir la légalisation des sous-préfets.

Le 21 juillet 1819, le ministre des finances autorisa M. Saupique, notaire à Saint-Dizier, à délivrer des certificats de vie aux rentiers et pensionnaires de l'état. M. Saupique attachait si peu d'importance au titre de *notaire-certificateur*, que, pour écarter tout soupçon d'intrigue, il ne donna qu'à quelques-uns de ses clients connaissance de cette faveur ministérielle. Il payait leurs pensions sans rétribution, et souvent, dès les premiers jours du trimestre, de ses propres deniers.

Au commencement de 1826, le décès d'un autre notaire fit venir dans l'étude de M. Saupique la totalité des pensionnaires et des rentiers du canton de Saint-Dizier; ses nombreux clients furent payés le 5 janvier; auparavant ils ne l'étaient que vers le 10.

Au trimestre de juillet, les rentiers et les pensionnaires ne purent être payés que le 14 et le 15, parce que M. le sous-préfet de Vassy n'était pas rentré chez lui le 6.

Au trimestre d'octobre, les certificats du notaire de Saint-Dizier ont été déposés chez le sous-préfet de Vassy le 2, à huit heures du matin; ils couvraient, avec un millier d'autres, les bureaux de M. Clément-Leblanc; mais le 4 cet administrateur était encore à la campagne. M. Saupique, dans l'intérêt de ses clients, et pour éviter tout reproche de négligence, prit le parti de faire constater, par procès-verbal d'huissier, l'absence de M. le sous-préfet.

Le 9 novembre, un homme attaché à la police de Vassy, réuni à quelques espions de Saint-Dizier, annonça d'une manière officielle que le ministre des finances avait retiré à M. Saupique le titre de certificateur, et, pour assainir d'un peu de calomnie la disgrâce ministérielle, ces nobles agens ajoutèrent que M. Saupique n'était plus notaire. Il écrivit à M. de Villèle, le 11 et le 21 novembre, pour demander quelques éclaircissemens à ce sujet; ses deux lettres sont restées sans réponse; mais, le 5 décembre, un des confrères de M. Saupique vint lui communiquer une décision du 29 novembre qui le révoque des fonctions de notaire-certificateur, et lui donne pour remplaçant ce confrère.

M. Saupique a écrit à M. de Villèle pour lui demander comment les notaires-certificateurs doivent interpréter les circulaires ministérielles. S'ils ne les exécutent pas, ils manquent à leurs devoirs; s'ils les exécutent, M. de Villèle les révoque.

L'honorable notaire de Saint-Dizier ne réclame pas contre sa révocation; les fonctions de certificateur étaient onéreuses pour lui; elles lui ont fait faire plusieurs voyages à ses frais, lui occasionnaient une perte de tems assez considérable, et lui ont valu les calomnies et les dénonciations des congréganistes; car l'empressement qu'il mettait à faire payer les anciens militaires pensionnés était, aux yeux de la faction jésuitique, un crime qu'elle n'a pu lui pardonner. Dégagé de tout ce qu'il y

avait en lui de révocable et de ministériel, M. Saupique reste notaire, membre et rapporteur de la chambre des notaires, estimé de ses confrères, de ses clients, et propriétaire indépendant. C'est un de ces hommes à qui un président de cour d'assises disait: *Vous remplissez dignement la place qui vous est confiée*; et par conséquent, c'est un de ces hommes que le ministère révoque.

Le ministère actuel a introduit dans l'administration une doctrine aussi désolante qu'absurde: tout abus contre lequel il ne s'élève point de réclamations, se convertit en antécédent, et fait loi; toute réclamation contre un abus, si elle ne s'adresse qu'à l'autorité supérieure, demeure ensevelie dans les cartons ministériels, espèces de cachots où la plainte est mise au secret; si la plainte est reçue et publiée par les journaux, elle est déclarée séditieuse; même l'usage du droit de pétition aux chambres n'est pas exempt de cette injure. Bientôt, si ce système est maintenu, il y aura en France autant de codes administratifs que de préfetures et même que de sous-préfetures. Autrefois, du moins, il n'y avait qu'une coutume par province.

EXTERIEUR.

SUISSE.

Coire, 18 décembre.

(Correspondance particulière.)

Cette milice, qui paraît soldée pour troubler la nation et les familles, n'étend pas moins son influence turbulente dans notre canton que partout ailleurs. Dans une vallée on veut convertir à ouïrance; dans l'autre, on abuse du jubilé et l'on fait servir les missions aux déchainemens de toutes les passions haineuses, et maintenant c'est la juridiction épiscopale qui est foulée aux pieds par les convertisseurs. Dans une lettre écrite en latin aussi barbare que le moyen âge, on voit que notre moine Florian prescrit aux curés du diocèse d'avertir les parens, dont les enfans fréquentent les écoles cantonales, de les retirer, de peur qu'ils ne se dépravent; et cela sous peine de l'interdiction des sacrements. Voilà bien du désordre; nous marchons vers Babel à pas de charge. Les professeurs de nos écoles enseignaient, les élèves apprenaient les langues et les humanités, chacun était libre de suivre son culte; nous apprenons aujourd'hui que l'arithmétique et les langues sont hérétiques; et si l'on se met en train de les examiner, comme jadis, nous serons débarrassés des langues et de la langue: ce sera l'âge d'or du régime monacal.

Tandis que, dans les Grisons, deux ou trois étrangers troubleraient les familles et les consciences, et vont jusqu'à méconnaître l'autorité de l'évêque, en ce qui regarde les mariages et les écoles cantonales, dans le canton du Tessin on déclare la guerre à l'enseignement mutuel. Ici, comme partout, les dévots du siècle ont voulu voir la religion en danger. Ils demandent donc à grands cris la suppression d'un enseignement qu'ils appellent irréligieux, reconnu tel par tous les amis de Mahomet; vu que les enfans, d'après certaines interprétations des Saintes-Ecritures, et spécialement des Proverbes et de l'Ecclésiaste, doivent être accoutumés au joug par le fouet.

Dans la lettre écrite au conseil-d'état par M. l'évêque, sous la date du premier décembre, et dont nous avons une copie sous les yeux, ce prélat dit entre autres choses qu'il est obligé de regarder la méthode de l'enseignement mutuel comme dangereuse pour les mœurs et la religion. On est généralement persuadé que le gouvernement répondra à ces insinuations avec l'énergie qui sied à ses lumières et que réclame sa dignité.

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 décembre.

(Correspondance particulière.)

L'attitude des cabinets par rapport à la situation actuelle du Portugal, paraît aux esprits exercés si évidemment en opposition avec les antécédens de la politique européenne, qu'on se demande quelles circonstances particulières ont pu changer aussi subitement les calculs et les prévoyances des hommes d'état. Comment est-il arrivé que les gouvernemens qui, pour des dangers peut-être moins pressans, s'étaient levés en 1820 et 1825, sont demeurés presque insensibles en 1826? Quels motifs ont pu la retenir dans cette sorte d'immobilité politique? Pour bien comprendre cette situation nouvelle de cabinets, il faut sortir du cercle des idées générales et des prévoyances communes pour pénétrer dans les circonstances particulières et les intérêts personnels de quelques cabinets.

Tel est aujourd'hui le caractère particulier de la prévoyance des gouvernemens qu'elle n'admet dans les probabilités aucun de ces accidens que la situation, j'oserai dire, enflammée de la société semble au contraire multiplier. Les hommes d'état traitent des affaires publiques, aujourd'hui, comme s'ils régnaient sur les événemens, et croyant que les sociétés tout-à-fait passives n'attendent que leur parole pour obéir, ils règlent, dans cette persuasion commode, l'avenir des peuples et les destinées des états. Mais dans cette manière d'agir il arrive presque toujours que les événemens trompent leur attente, et que

précisément ce à quoi ils n'avaient pas pensé arrive et vient ébranler l'édifice fragile de leur spéculation, et brouiller le dénouement qu'ils avaient si bien arrangé.

Je vous dis tout ceci pour vous expliquer la conduite des cabinets à l'égard de la question du Portugal. Il paraît qu'en 1825, lors du congrès de Vérone et postérieurement, dans ces réunions diplomatiques qui ont eu lieu à diverses époques, une résolution commune des cabinets abandonna la direction politique du Portugal à l'Angleterre. Depuis trois ans, on a dû remarquer que presque toutes les grandes puissances sont à la tête d'une question politique qui les concerne et les occupe spécialement; c'est ainsi que la Russie avait ses débats avec la Porte, relativement à la Moldavie et à la Valachie; l'Autriche, l'occupation de l'Italie, et de Naples surtout; la France, celle de l'Espagne; l'Angleterre, celle du Portugal. Cette situation pour chacune d'elles embarrassante, aurait placé la diplomatie sur un terrain simple et facile, si les événemens n'avaient dérangé les résultats. Chacune des puissances a demandé qu'on la laissât libre dans ses projets relatifs à l'objet principal de sa préoccupation; l'Autriche agit en Italie et à Naples; la Russie a menacé la Porte, sans que personne ne se mêlât de ses débats, et a obtenu ce qu'elle désirait; la France exerce une influence, ou est censée l'exercer en Espagne; le Portugal a été abandonné à l'Angleterre. Mais dans leurs déterminations suprêmes, les cabinets ont complètement oublié une chose cependant essentielle, je veux parler des événemens et des résistances que pouvaient rencontrer leurs projets; et pour ne point sortir de la question qui nous occupe, ils avaient pensé à tout, excepté à la résistance des royalistes et du marquis de Chaves.

Les voilà donc aujourd'hui dans des embarras, liés d'un côté par des traités, de l'autre frustrés, j'ose le croire, dans leurs sentimens, et obligés de déclarer rebelle le marquis de Chaves, bien plutôt parce qu'il n'a point respecté leurs résolutions diplomatiques, que parce qu'il s'élève contre la constitution de Lisbonne, nouveau genre de rébellion envers une légitimité nouvelle, celle du système que l'amour-propre des hommes d'état a élevé sur les débris de cette légitimité antique que le tems avait faite et consolidée. Les cabinets sont donc aujourd'hui entre des traités que l'imprévoyance dicta et des événemens qui bouleversent leurs traités et les forcent à fouler aux pieds leurs principes. Vous pouvez donc considérer la résolution de l'Angleterre, par rapport au Portugal, comme une chose arrêtée par le fait même des traités antérieurs qui lient les puissances entr'elles; ceci vous explique l'immobilité des cabinets dans ces graves circonstances: tous se croient obligés, parce que l'Angleterre ne les a point dérangés dans leur politique particulière, et sur l'objet qui les concernait spécialement, de ne point déranger l'Angleterre à son tour dans tout ce qui concerne le Portugal; mais une des questions les plus graves, est certainement de savoir quel est le point où doit s'arrêter ce respect absolu des traités antérieurs. Supposons que l'escadre anglaise n'arrive pas à tems pour défendre Lisbonne et le littoral de la péninsule portugaise, que le gouvernement royaliste soit reconnu et proclamé sur tous les points, le respect des traités permettra-t-il à l'Angleterre d'envahir en son nom personnel ce royaume paisible et constitué? Cette question nous paraît de la plus haute gravité, aussi nos hommes d'état sont-ils convaincus que l'Angleterre en évitera la solution par un traité qu'elle s'empressera de contracter avec les royalistes, car il n'y a que les libéraux qui soient assez bornés pour croire que l'Angleterre, qui laisse brûler les femmes indiennes sur le bûcher de leurs maris, soit tellement avide de constitution et de système absolu pour en reconnaître et ne défendre que la constitution, s'ils pouvaient trouver des garanties et des avantages à traiter avec don Miguel.

Les intérêts de la Grèce vont enfin, dit-on, être satisfaits. Un ultimatum sera envoyé à la Porte au nom de toutes les puissances chrétiennes et mettra une fin aux calamités qui affligent ce pays.

(Extrait d'une autre lettre de Francfort.)

Des lettres que nous recevons de Vienne nous annoncent que le prince Estherazy a reçu pour instruction de rassurer le cabinet britannique sur les déterminations de l'infant don Miguel; on parle même de certaines démarches tentées auprès de l'infant pour lui arracher des concessions en faveur du système constitutionnel; on parlait de son départ de Vienne; mais on ignore encore le lieu qui sera choisi pour sa résidence. La cour de Vienne, si l'on en croit les mêmes lettres, paraît contraindre de renvoyer des gentilshommes portugais qui avaient beaucoup d'influence sur son esprit; ils ont reçu l'ordre de quitter Vienne dans les 48 heures.

Je puis vous donner encore comme certain qu'il est parti, de cette capitale, le 6, un courrier porteur d'un ordre aux troupes autrichiennes de s'arrêter sur les frontières de Naples. Il règne une grande fermentation dans les Abruzzes et dans les états du Pape: il serait bien utile aujourd'hui que la cour de Vienne ne donnât pas elle-même l'exemple d'un oubli des principes conservateurs qu'elle a fait triompher dans l'Italie, en 1821.